



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

REUNION PUBLIQUE DU 02 OCTOBRE 2024 RENCONTRE AVEC LES HABITANTS DES HAMEAUX DU GOLLET, D'ORSIN, DES GRANGES

Présents Municipalité : Jean Marc PEILLEX, Véronique CLEVY, Nadine CHAMBEL, Rémi BOUTROIS.

Services municipaux : Laurent CLAUDEL, Marc SIROP.

Secrétaire de séance : Laurent CLAUDEL.

En introduction, Monsieur le Maire remercie l'assemblée pour sa présence à ce temps d'échange sur la vie du quartier se déroulant deux fois dans le mandat.

Il est présenté le nouveau dispositif de navettes reliant Saint-Nicolas au Valléen selon un rythme d'une navette par heure. Il s'agit d'un choix fort de la municipalité d'anticiper les évolutions de mobilité et permettre aux habitants de ce coteau d'accéder sans voiture à l'ensemble des services du centre-ville et être en connexion avec les transports publics que sont le train, les bus via le Valléen. Le coût pour la collectivité est de 180 K€ assumé via les impôts locaux. Ainsi, les habitants locataires sont des usagers gratuits de tous les services publics locaux, puisque le seul impôt de lien avec le territoire qu'ils avaient (taxe d'habitation) a été supprimé par l'Etat.

En parallèle, la Communauté de Communes a renégocié les tarifs des bus régionaux (lignes Y) en appliquant une tarification plate (1,50 €) quelle que soit la destination sur le territoire communautaire, le surcoût de l'ordre de 180 K€ est assumé à 50 % par la Communauté de Communes et 50 % par la Région.

Le Pass'Scolaire permettant aux jeunes des Communes d'accéder aux stations de ski sur une tarification spécifique a été renommé Pass'scolaire loisirs. Cet abonnement est devenu annuel sur 12 mois glissants et inclus l'accès au Valléen.

Les cartes de transport scolaire des jeunes du Val Montjoie et du Val d'Arly incluent le passage par le Valléen depuis la rentrée scolaire de septembre 2024.

Le pass SAINTG'AIR, distribué gratuitement pour la première année aux habitants permanents de la Commune, permet un accès au Valléen à l'année. Les détenteurs de forfaits de ski accéderont au Valléen sur la durée de validité du forfait de ski et une tarification complémentaire leur permettra l'utilisation du Valléen en période de non exploitation du domaine skiable.

L'ensemble de ces évolutions rend le transport en commun, synonyme de liberté de circulation sans contrainte entre Saint-Nicolas, Saint-Gervais et le Fayet.

Monsieur le Maire informe les riverains de la route des Granges d'Orsin que la pose des enrobés est décalée au printemps pour permettre aux derniers riverains de finaliser leur traversée de réseau sous la voie.

Le pont des Pissenlits va faire l'objet, à partir de mi-octobre, d'une reprise complète par la construction d'un nouvel ouvrage avec le concours des entreprises Acro BTP et Bagnod.

La circulation de la route du Mont-Joly sera rétablie pour cet hiver en sens unique avec cul de sac de part et d'autre de la piste la Saint Gervais. De plus, les contacts pris avec les sociétés fournisseurs d'accès de GPS ont permis de retirer certains itinéraires des GPS, permettant de retrouver de la quiétude pour les riverains de voies à faible gabarit.

En 2025, la rénovation du télésiège à pinces fixes de Saint-Nicolas est programmée. La STBMA recherche actuellement la technologie la plus adaptée à la disponibilité foncière et à l'objectif de sécurisation des publics (jeunes enfants, piétons).

Suite à une question de l'assemblée, Monsieur le Maire fait rappel de la situation de la DSP des Crêtes et des évolutions actuellement mises en œuvre. La partie Saint Gervolaine de la DSP des Crêtes, conjointe avec les Communes de Demi-Quartier et Megève s'arrête le 31 mai 2025. En Juin 2024, la Commune de Demi-Quartier a fait le choix de transférer la gestion de son contrat de DSP "la Princesse" à la Commune de Saint Gervais.



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

A ce titre, la Commune de Saint Gervais relance actuellement une nouvelle consultation pour que le domaine skiable de "la Princesse" puisse trouver un repreneur à partir du 1^{er} juin 2025 et offrir une nouvelle perspective de ski sur ce domaine skiable.

De leur côté, la Commune de Megève et son concessionnaire qu'est la SARMM ont fait le choix de lancer plusieurs contentieux contre la Commune de Saint Gervais et l'Etat, qui formellement empêche d'envisager une solution au-delà du 31 mai 2025. A ce stade, il est peu probable que la télécabine du Mont d'Arbois, le télésiège de l'Idéal, le téléski des Etudiants puissent fonctionner à compter du 1^{er} juin 2025.

Cette situation déplorable n'est que la conséquence de choix hasardeux visant à annexer une partie du territoire communal de Saint Gervais et à créer un climat délétère et diffamatoire envers le Maire de Saint Gervais.

Pour répondre à une sollicitation de l'assemblée, Monsieur le Maire précise que la gare SNCF du Fayet fait bien l'objet d'un projet de rénovation. Ces réflexions ont été engagées depuis 2019 en coordination avec SNCF réseau, SNCF gares et connexions, la Région, le Département. La première esquisse livrée présentait un coût trop élevé non financé par les partenaires. Une nouvelle étude est donc en cours pour permettre de mieux cibler les besoins et les clés de financements des différents partenaires en intégrant le Pays d'Arts et d'Histoires, l'accès pour la clientèle du Tramway du Mont-Blanc. La question de l'accessibilité PMR est bien incluse dans la réflexion quand bien même cette gare ne soit pas identifiée comme devant faire l'objet d'une obligation d'accessibilité.

A la demande de l'assemblée, Monsieur le Maire mandate la direction des services techniques pour qu'une étude acoustique et de sonorisation puisse être menée sur le théâtre Montjoie et ce dans le but d'améliorer le confort acoustique des événements se déroulant dans ce lieu culturel.

A la demande de riverains, Monsieur le Maire demande que le chemin des Boyeuses fasse l'objet d'une reprise du revêtement pour combler les trous. De plus, il demande aux services techniques qu'un projet d'une zone de stationnement soit présenté sur ce site.

Suite à l'interpellation de l'assemblée, Monsieur le Maire précise l'avancée de l'installation de composteurs. La Commune a en charge la mise à disposition du foncier, la Communauté de Communes installe les composteurs et les gère. Pour l'instant Saint-Gervais bénéficie de l'installation de 3 composteurs en haut de l'ascenseur des Thermes.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Jean-Louis Revenaz a fait don à la Commune de Saint Gervais de son bâtiment, avenue de Chamonix, dont le rez-de-chaussée est occupé par la pâtisserie "la Potinière". La Commune a lancé une étude visant à requalifier l'intérieur du bâtiment et permettre la rénovation des 6 logements actuels dans l'optique de permettre le logement d'habitants permanents.

Le Conseil départemental a de son côté acquis la villa "Bella Vista" route de Saint-Gervais et le délaissé attendant pour construire un petit ensemble immobilier social.

En parallèle, la SEMCODA lance la construction d'un programme de 17 logements en accession à la propriété route des Contamines.

Pour répondre à une interrogation de l'assemblée, Monsieur le Maire précise que le déploiement de la fibre optique sur Saint Gervais est un dossier qui se dénoue progressivement avec le SYANE. Il est rappelé que le Plan Local d'Urbanisme impose que tout nouveau réseau doit faire l'objet d'un enfouissement, la fibre optique ne déroge pas à cette règle. Pour autant, il est étudié par secteur géographique l'application de cette règle et l'identification des zones qui pourraient être couvertes par le système air/fibre, plutôt qu'en fibre physique.



Le Maire,
Conseiller départemental
du Canton du Mont-Blanc,

Jean-Marc PEILLEX